

*Initiatives ministérielles*

• (1540)

En vérité, le gouvernement ne défend pas les intérêts des producteurs canadiens. S'il le faisait, il n'annulerait pas des programmes comme celui-ci qui contribuent au soutien de nos marchés d'exportation, en dépit du recours persistant des États-Unis et d'autres concurrents à des mesures d'incitation comme le Programme de subventions aux exportations. Dans le cadre de ce programme, les subventions consenties pour l'exportation du grain se sont élevées à la coquette somme de 1,5 milliard de dollars en 1988 et de 0,7 milliard en 1989; elles s'élèveront à 566 millions de dollars cette année et, d'après les prévisions, à plus de 900 millions en 1991.

Il y a un mois, le ministre de l'Agriculture aurait pu lire un signe de victoire dans ces statistiques. Il aurait très bien pu dire: «Regardez, le budget du Programme de subventions aux exportations a été réduit. Les subventions américaines diminuent.» Or, si ce budget a été réduit, c'est seulement parce que les États-Unis ont jugé qu'il n'en faudrait pas plus pour que ses marchés soient protégés. De plus, le montant des subventions double pour 1991 et, si les Américains décidaient demain qu'il faut le doubler encore pour soutenir leurs marchés, ils le feraient. S'ils avaient du grain à exporter, ils doubleraient le montant des subventions.

La Commission canadienne du blé ne délivre plus de licences d'exportation à l'égard du blé dur parce que des accusations ont été portées comme quoi les importateurs américains exportaient du grain canadien dans le cadre du Programme de subventions aux exportations. À propos des subventions, le gouvernement du Canada a-t-il rétorqué aux États-Unis: «Non, nous ne ferons pas ce que vous dites; nous allons plutôt faire comme vous»? Non, il ne l'a pas fait. Il a dit: «Bien sûr que nous allons faire ce que vous nous dites de faire. Nous allons annuler nos programmes d'aide à l'exportation et vous laisser continuer d'appliquer votre Programme de subventions aux exportations et vos programmes de prêts-produits». Par-dessus le marché, le gouvernement canadien a le culot de venir nous dire qu'il défend les intérêts du Canada au GATT.

Le gouvernement a choisi d'approuver le rapport sur la crème glacée et sur le yogourt au GATT. Il aurait pu refuser de donner son accord. Il aurait pu se servir de ce refus pour défendre les intérêts des producteurs laitiers du Canada. Il aurait pu s'en servir pour négocier le renforcement de l'article 11. Mais il ne l'a pas fait.

Le gouvernement actuel ne tient pas le GATT pour un forum où il doit négocier serré, mais où il doit demander quartier. Lorsqu'il a négocié pour le secteur agricole, il a abandonné nos droits et nos programmes.

Cependant, ce point demeure discutable, car si les trois prochains budgets doivent ressembler au dernier, l'agriculture canadienne pourrait bien ne plus rien avoir à

négocier à la prochaine ronde de négociations du GATT prévue pour 1992. Elle n'aura plus ni programmes agricoles du gouvernement ni programmes de commercialisation ordonnée à défendre.

Les députés d'en face doivent bien comprendre ce qui arrive. Faute de moyen d'entreposer les grains, toute commercialisation ordonnée est impossible. Si vous abolissez tous les programmes qui leur permettent d'entreposer leur récolte, vous obligez les agriculteurs à l'écouler en même temps sur le marché. Vous créez un engorgement, et c'en est fini de la commercialisation ordonnée.

En 1980, les agriculteurs de l'ouest du Canada avaient accès à 3 324 élevateurs à grain. Ils n'ont plus accès maintenant qu'à 1 619 de ces élevateurs. Dans l'ouest du Canada, la capacité d'entreposage est passée de 8,76 millions de tonnes à seulement 7,1 millions de tonnes. Le gouvernement amis fin aux paiements anticipés des récoltes et aux paiements anticipés pour le grain des Prairies qui aidaient les agriculteurs à assumer les frais d'entreposage. Maintenant, il s'en prend au tarif de l'Est. Que restera-t-il?

Selon le *Star* de Toronto, les élevateurs de Port McNicoll, en Ontario, seront rasés, réduisant de plus de 300 000 tonnes la capacité d'entreposage de l'Ontario à cause de l'annulation du tarif de l'Est. Ce ne sont point les critiques qui blâment le gouvernement pour la perte de ces installations du fait de l'abolition du tarif de l'Est, mais bien la société propriétaire de ces élevateurs. Cette décision va faire perdre à Port McNicoll une centaine d'emplois, réduire son assiette fiscale du tiers, sans compter qu'elle ne manquera pas d'entraver la commercialisation ordonnée du grain en Ontario.

Comme on peut le lire dans un rapport publié par le ministre des Transports, le programme est avantageux pour les céréaliculteurs ontariens surtout parce que le tarif de l'Est permet d'utiliser plus efficacement le volume limité des entrepôts et des élevateurs de la région des Grands Lacs et, notamment, de la baie Georgienne. En annulant ce programme, on n'a fait que réduire encore le volume disponible des élevateurs.

Dans son Livre vert, le ministre fait remarquer que l'agriculture se doit d'être viable. Pour avoir une agriculture viable, soit, littéralement, une agriculture qui n'exécède pas les capacités de l'environnement pendant une période indéfinie, il faut réglementer la production et partant, la commercialisation des produits agricoles.

Il faut établir un mécanisme de fixation des prix qui assure un profit raisonnable au producteur tout en lui permettant d'exploiter la terre et l'environnement de façon viable et non sauvage.